

L'orientation de la recherche avec les citoyens. J Testart

Colloque Sciences Citoyennes *Pour une recherche scientifique responsable*

3° session, EHESS, 13 septembre 2018

On commence à entrevoir ce que pourrait être le monde dans les prochaines décennies : fin des ressources fossiles, aggravation du péril nucléaire, catastrophes d'origine climatique, désastres dans l'environnement, crises alimentaires et sanitaires, informatisation des existences... Ces évolutions dramatiques sont largement la conséquence des « progrès » technoscientifiques réalisés depuis deux siècles et leurs prochains déchainements dépendent en partie de ce qui se passe aujourd'hui, et se passera demain dans les laboratoires.¹ Des travaux de plus en plus nombreux montrent que les altérations irréversibles du Système-Terre conduisent à de graves perturbations concernant le climat, la biodiversité, les pollutions... et, à moyen terme, à des effondrements². En même temps la croissance s'essouffle, le chômage augmente et les menaces sur la paix s'intensifient. Ces effets très inquiétants devraient amener à bouleverser le contrat social relatif à la recherche scientifique, tel qu'institué au lendemain de la seconde guerre mondiale. Pourtant, on constate qu'ils sont incapables de modifier radicalement le monde de la recherche qui poursuit et intensifie les grands programmes, en particulier sur le cerveau, la génétique, l'intelligence artificielle, la médecine prédictive,..., avec obstination puisqu'il faut bien demeurer compétitif vis à vis des acteurs étrangers. Tout se passe comme si les pouvoirs ne croyaient pas aux évidences ou bien comme s'ils admettaient que le développement technologique effréné qui nous a menés au bord de la catastrophe constitue aussi l'unique moyen de l'éviter. C'est pourquoi les orientations scientifiques comme les développements technologiques ne peuvent plus être laissés entre les mains de quelques spécialistes, ni pilotés par les seuls désirs de profit ou de puissance.

Intérêt de la recherche ou de la population ?

Dorénavant, la recherche est largement finalisée : elle sait presque toujours ce qu'elle va trouver, ce qu'elle doit trouver, puisque c'est le résultat promis qui a justifié les moyens dont elle dispose. Ce sont surtout les projets des institutions et des entreprises qui définissent les thématiques “utiles” en recherche, d'autant que la contractualisation de chaque laboratoire avec des industriels est plus que conseillée par les organismes publics. Ainsi, le financement quasi exclusif de

1 J Testart, C Bourgain, A Sinai : *Labo-planète. Comment 2030 se prépare sans les citoyens*. Mille et une nuits, 2011

2 voir par exemple : Pablo Servigne et Raphaël Stevens : *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, Seuil,

certaines activités de recherche est-il responsable de la paupérisation des vastes domaines scientifiques qui en sont exclus, au mépris de l'intérêt éventuel des populations.

Par ailleurs, il est désormais acquis que tout citoyen peut détenir ou acquérir une expertise pertinente pour contribuer à la compréhension d'un phénomène complexe. Il n'y a alors aucune raison pour que seuls les chercheurs apparaissent comme « experts » d'un sujet : les membres de la société civile doivent se voir reconnaître la légitimité pour participer à l'élaboration des choix politiques. Quelques exemples de questions que se posent bien des citoyens : Pourquoi des plantes transgéniques (toujours sans avantages) et pas plus de recherches sur les méthodes culturales ou les améliorations variétales ? Pourquoi les thérapies géniques (toujours inefficaces) et pas plus de recherches sur les maladies contagieuses ou les résistances bactériennes ? Pourquoi de nouvelles machines nucléaires comme EPR, ITER, dangereuses pour des milliers d'années, et pas plus de recherches sur les économies d'énergie ou la pollution environnementale ? Il en va de même pour la consécration des véhicules électriques individuels, pour le déploiement à marche forcée de « l'intelligence artificielle », pour les usages intensifs de l'ADN, tant policiers au nom de la sécurité que médicaux au nom de la médecine dite préventive, et finalement pour la prétendue augmentation de l'homme grâce au transhumanisme. A chaque fois les réponses nécessitent d'abord des expertises croisées à partir des savoirs scientifiques sans négliger les sciences humaines et sociales. Mais qui tire le bilan de la confrontation des experts ? Si on leur avait demandé leur avis en temps utile, les populations auraient pu proposer d'autres priorités que celles qui conviennent surtout à la croissance économique. On notera qu'après la deuxième guerre mondiale, quand les États décidaient des orientations de la recherche, avant que ce soit les compagnies multinationales, la société n'avait pas davantage le droit de participer aux choix, comme quand furent décidés les grands programmes de l'agriculture productiviste ou du nucléaire... Evoquons cette annonce qui illustre le délire technologique qui sévissait déjà il y a 60 ans : le 19 janvier 1959, le quotidien *Le Monde* vantait un générateur atomique de poche pesant environ 1 400 g, précisant qu'il “*n'offre aucun danger de radiation*” et est susceptible pour un prix d'achat de 200 dollars de fournir de l'énergie “*pour plus d'un siècle*”. Cette “*réalisation de grande valeur*”, selon le journal, se fait toujours attendre 60 ans plus tard... Mais qui se souvient de cette proposition ? Et comment analysera-t-on dans 60 ans les formidables utopies techniques promises aujourd'hui : maïs transgénique pour se passer d'irrigation, déchets des centrales nucléaires enfin inactivés, climats façonnés à volonté par la géo-ingénierie, voitures non polluantes, eau de mer dessalée à bas coût, homme “*amélioré* ?...

Aujourd'hui, la globalisation des risques encourus et les capacités inédites de la technoscience pour transformer le monde font qu'il est nécessaire et urgent de

recourir à des procédures démocratiques pour gérer aussi bien les activités de recherche en amont que les conséquences des innovations en aval. Comment les institutions officielles et syndicales envisagent-elles aujourd'hui la participation des citoyens dans les choix de recherche ? Quelques exemples. Plusieurs syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur ont lancé en été 2018 une pétition pour « *choisir de façon indépendante nos orientations de recherche lorsque nos moyens amoindris dépendent entièrement d'agences extérieures* ». Ils écrivent « *Nous voulons joindre nos forces et coopérer, nous n'acceptons plus la compétition imposée par les systèmes d'appel à projets à l'évaluation toujours plus technocratique, infantilisants, vides de sens et chronophages* ». Dans cette juste critique, qui demande la suppression du Crédit impôt-recherche (CIR) aussi bien que celle de l'Agence nationale de la recherche (ANR), il manque cependant, et encore une fois, l'implication des citoyens. Apparemment plus audacieuse, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation et du travail (Anses) vient de promouvoir des « *consultations publiques qui pourraient être proposées pour certains dossiers sans leur donner pour autant un caractère systématique*. Mais, rassure l'agence, « *L'enjeu est de permettre la communication d'éléments scientifiques et/ou d'analyse susceptibles de permettre d'ajuster les avis ou décisions, tout en évitant que cette procédure ne soit perçue comme une forme de « referendum » (pour ou contre un produit)* »³. Ce dispositif est un complément aux comités de dialogue institués à l'Anses depuis 2011 et marque la volonté d'impliquer la société dans la dissémination de produits litigieux. Toutefois, il prend la forme de « consultations » sans pouvoir réel et intervient un peu tard, en aval de l'innovation. La participation semble mieux assumée avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : en juillet 2018, l'Ademe a lancé avec plusieurs ministères et fondations un appel à projets d'un nouveau dispositif nommé « CO3 » pour « *développer de nouveaux systèmes et pratiques agricoles et alimentaires* » en privilégiant « *les approches combinant les enjeux environnement/santé/sociaux* ». Cette initiative prend le relai des regrettés PICRI (partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation) que proposait la Région Ile-de France en « *soutenant des projets co-portés par un laboratoire de recherche et une organisation de la société civile* »⁴. Il s'agit d'une démarche de recherche participative qui rompt avec la politique des dernières années où la démocratie technique a été instrumentalisée avant tout pour contenir les contestations, la participation étant réduite à la portion congrue qui est celle de la consultation.

Une procédure pour le choix démocratique : la convention de citoyens (CdC)

³Anses : *Améliorer le dialogue autour des activités liées aux autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques*, 28 novembre 2017

⁴ <https://sciencescitoyennes.org/un-nouveau-dispositif-de-soutien-a-la-recherche-participative-co3/#more-91679>

Aucun expert n'est capable de dire si une proposition innovante est bonne pour l'humanité et aussi pour la planète dont nous dépendons, et ce n'est pas à la science de le dire mais aux citoyens. A plusieurs conditions cependant : qu'ils placent l'intérêt général au-dessus de leurs intérêts particuliers ; qu'ils connaissent l'apport réel de la proposition et ses risques réels ; qu'ils soient complètement informés des alternatives éventuelles; qu'ils échappent aux pressions de tous ceux qui prétendent détenir la solution ; qu'ils échangent des arguments entre citoyens de conditions variées mais tous engagés dans cette recherche du bien commun. De telles conditions ne sont pas remplies dans les procédures de « consultation citoyenne » que revendique parfois l'Etat, de la concertation au débat public en passant par le vote ou le référendum. Puisque recherche et innovation constituent le lieu principal de préparation du futur, il s'agit avant tout d'un lieu de responsabilité. Or, le futur proche est très incertain et le 21^e siècle risque de n'être pas la continuation mais plutôt la fin d'un monde construit pendant des milliers d'années. Aussi il est urgent de disposer d'un outil participatif qui soit reproductible, fiable et vertueux et de légaliser cet outil afin d'en réglementer les usages et les effets. C'est seulement si cette procédure est irréprochable que ses résultats s'imposeront aux pouvoirs publics, d'où l'importance de la rigueur dans les protocoles et leur exécution.

Sur ces bases, l'association Sciences citoyennes a construit une version rationalisée de la procédure des conférences de citoyens, inventée au Danemark il y a 30 ans et trop souvent improvisée, à la va-vite et sans règles strictes. Dans la proposition de loi sur la Convention de Citoyens (CdC) élaborée par l'association et rendue publique en 2007⁵, il s'agit de définir un protocole modèle, précis et reproductible⁶. La CdC vise à réunir des personnes dénuées de liens d'intérêt (elles sont tirées au sort), abritées des lobbies (elles demeurent anonymes jusqu'au rendu de leur avis), complètement informées (elles bénéficient d'expertises contradictoires), bénévoles et sans statut durable (elles sont remplacées pour toute nouvelle procédure). Ces jurés, dont la diversité socio-économique est maximale présentent ainsi toutes les conditions qui contrecarrent les perversions actuelles de la dite «démocratie participative». Outre les qualités objectives de la procédure grâce à sa reproductibilité, son indépendance, sa vérification des arguments, cette forme de jury citoyen implique des échanges internes au groupe soucieux du bien commun : la CdC manifeste l'intelligence collective mais révèle aussi des qualités humaines presque toujours cachées et donc largement ignorées comme l'empathie, une conjonction rare que j'ai nommée *humanité*⁷ et dont tout humaniste devrait se réjouir. Or, les procédures participatives (ou électives) en usage nient ces qualités humaines potentielles au profit d'une mythologie du savoir intuitif et du

5 <https://sciencescitoyennes.org/dossier-de-presse-les-conventions-de-citoyens-cdc/>

6 J Testart: *Le retour du tirage au sort*. Mouvements, décembre 2011 <http://jacques.testart.free.fr/pdf/texte894.pdf>

7 J Testart : *L'humanité au pouvoir. Comment les citoyens peuvent décider du bien commun*. Seuil, 2015

bon sens inné qui justifierait qu'il n'est pas nécessaire de bien savoir pour bien décider. L'ambition de la Convention de Citoyens est que l'avis exprimé par un tel jury corresponde à celui que produirait la population entière si elle bénéficiait de telles conditions d'élaboration, ce qui est évidemment impossible. On peut constater que le choix populaire non faussé, tel qu'il est exprimé lors d'une conférence de citoyens conforte le plus souvent les arguments de ceux qui militent pour le bien commun. Ainsi, il n'était pas écrit d'avance que de telles procédures, l'expérience le démontre, valoriseraient la précaution et le respect des droits de tous les humains plutôt que l'exacerbation de pulsions égoïstes et xénophobes, qu'elles poseraient la précaution comme prioritaire par rapport à la compétition⁸. Les qualités humaines que révèle la CdC et la rigueur qu'elle impose constituent une situation unique qui doit légitimement entraîner l'obligation pour les autorités publiques de tenir compte de l'avis citoyen qui en résulte.

Des conventions de citoyens sur les choix de recherche ?

Nous savons déjà que les conférences de citoyens sont capables de produire des avis critiques mais de qualité quant à l'usage des technologies issues de la recherche-innovation. Bien des exemples internationaux et français en témoignent⁷. Mais les citoyens ordinaires sont-ils capables de définir en amont ce que serait une recherche-innovation « bonne pour la société » ? La question des compétences du peuple est souvent posée quand des jurys citoyens prétendent répondre à des questions sur l'usage des technologies. S'il est exact que l'opinion émise par tout profane est suspecte, surtout sur un sujet complexe, il n'en est pas de même de l'avis qui résulte du travail collectif de quelques uns de ces profanes disposant de la plus large information possible. La question est plutôt celle du périmètre du problème à résoudre : autant un jury volontaire est capable de s'emparer d'une technologie complexe pour mettre en balance ses avantages et ses nuisances, autant il lui sera difficile de formuler un avis pertinent sur des choix scientifiques concernant simultanément des secteurs variés de la connaissance et de l'innovation. Il lui faudrait pour cela consacrer des années pour apprendre, évaluer, choisir parmi tous les projets du monde de la recherche et de l'industrie. Pourtant, bien des projets peuvent être appréhendés en amont parce qu'ils remettent en selle des concepts, des expériences vécues avec des enjeux comparables, et les jugements divers qui s'étaient alors exprimés. Par exemple tout projet nouveau, même révolutionnaire, pour modifier le vivant évoquera nécessairement les controverses déjà nées avec le recours aux OGM, à l'« édition » du génome, à la propriété privée des êtres vivants, aux perturbations environnementales et sanitaires éventuelles,...C'est dire qu'un jury citoyen peut s'emparer d'un projet scientifique absolument neuf à la condition qu'existent des controverses déjà vécues qui concernent ce sujet. Ces controverses constituent

⁸ <http://jacques.testart.free.fr/public/pdf/texte983>

d'ailleurs la condition pour organiser l'indispensable confrontation des expertises contradictoires. Aussi, plutôt que faire l'impossible analyse des vertus et des risques de la totalité des propositions du programme scientifique, les citoyens peuvent s'emparer des thématiques qui mobilisent d'amples moyens et prétendent se développer avant que soient analysées aussi complètement que possible les retombées potentielles pour la population alors que des signes d'alerte existent. Il s'agirait donc d'établir des priorités parmi les thématiques en termes de moyens financiers, voire de proclamer des interdits. Le potentiel des CdC ne se limite pas aux projets nationaux, elles pourraient aussi intervenir dans les Programmes cadres de recherche-développement votés par le Parlement européen pour 7 ans (le prochain PCRD: FP9 en 2019) et proposer la répartition des dizaines de milliards accordés aux laboratoires européens ...et surtout aux multinationales. Par ailleurs, chaque région du globe va se trouver prochainement exposée à des conditions spécifiques et souvent dramatiques. Plutôt que l'uniformisation par la recherche mondialisée que nous subissons aujourd'hui selon l'intérêt des multinationales, les citoyens de chaque région pourraient décider de leurs besoins propres. Les enjeux d'une réponse démocratique aux besoins communs de l'humanité comme aux situations spécifiques des territoires recoupent des préoccupations politiques autant qu'environnementales et sanitaires. Par exemple faut-il produire de plus en plus sur des surfaces de plus en plus réduites à coups d'intrants, ce qu'impose l'agriculture intensive, ou localiser des productions peu industrialisées grâce à l'agriculture familiale ou de proximité ? Ces choix nécessitent des recherches divergentes en biologie, chimie, génétique, mécanique, informatique, savoir-faire, etc. Et les décisions dépendent de beaucoup d'inconnues, comme l'hétérogénéité inter-régionale des changements climatiques, et d'options politiques (sobriété volontaire / adaptations culturelles) pour lesquelles nul n'est le véritable expert. C'est aussi ce doute irréductible qui légitime le rôle des citoyens. Certains technophiles prétendent que les institutions favoriseraient des choix contraires aux innovations, ainsi le généticien Marcel Kuntz écrit : « *Un concept-valise, l'« agro-écologie », a été imposé par un ancien ministre de l'Agriculture, y compris comme ligne directrice à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), au mépris de la liberté de recherche et au détriment des innovations biotechnologiques.* »⁹. Outre que cette appréciation est inexacte tant l'institution est surtout au service de l'agro-industrie, il serait choquant que chaque chercheur décide seul de son activité alors qu'il est au service de la société. Aussi, la « liberté de recherche » ne vaut que si elle respecte l'intérêt général, lequel doit être défini par les citoyens. On sait, par divers sondages, que la population est favorable aux recherches dites « fondamentales », celles qui relèvent de la Science et n'ont pour but que de comprendre, et il est vraisemblable que la CdC proposerait des budgets récurrents pour ces recherches. Mais la population se montre réservée sur certaines recherches finalisées produites par la technoscience. C'est ici que le

⁹ Marcel Kuntz : *glyphosate : la bataille judiciaire d'une guerre économique*, Valeurs actuelles, 13 août 2018, <https://www.valeursactuelles.com/societe/glyphosate-la-bataille-judiciaire-dune-guerre-economique-98131>

choix démocratique devrait intervenir. Quand ce choix est réalisé par une CdC il peut porter une vision alternative à cet « intérêt général » que proclament les dominants, lesquels défendent leur logique réactionnaire qui ne vise que la croissance économique.

Réenchanter la recherche

Le bien vivre passe par une relation apaisée des citoyens avec les institutions d'une part, avec l'environnement d'autre part. Aussi les citoyens devraient souhaiter une alternative à ce productivisme qui se fait passer comme progrès et qui guide actuellement les orientations de la recherche. Alors les mots-clés ne seraient plus économie compétitive, croissance et excellence mais biens communs, slow science, circuits courts, recyclage, partage, collaboration, frugalité.

Bien sûr, le regard critique des citoyens sur la recherche n'est possible que si est promue la transparence des activités et projets, actuellement empêchée par les arguments de compétitivité ou le secret d'entreprise. Bien des chercheurs sont mal à l'aise en sachant ou en devinant que leur activité peut conduire à des situations socialement problématiques. Aussi, pourvu que les citoyens aient donné leur aval à telle recherche, les chercheurs professionnels comme les citoyens impliqués dans la recherche participative devraient s'en trouver confortés. C'est ce que nous nommons « réenchanter la recherche ». La sérénité qui gagnerait ainsi les laboratoires est aussi une des conditions de l'éthique, en particulier en réduisant la fraude, devenue superflue quand la science prend son temps et vise le bien commun plutôt que la performance du chercheur. C'est pourquoi Sciences Citoyennes avait répondu en 2004 aux collègues qui souhaitaient légitimement « *sauver la recherche* » : « *Pour sauver la recherche, ouvrons-la !* »

La CdC ne prétend absolument pas remplacer ou occulter les formes d'action et réflexion existantes. Elle doit au contraire se nourrir des souhaits et opinions exprimés par la société, autant que des faits scientifiques, afin d'être capable de proposer les solutions les plus conformes au bien commun. Certains ont reproché à la CdC de s'extraire de la société ou même de s'opposer aux mobilisations citoyennes en promouvant des mécanismes de choix qui négligent la prise de conscience et les luttes de la population entière. Au contraire, chaque avis d'une CdC peut devenir un repère unique pour la compréhension par tous d'un dossier et une boussole pour orienter les revendications collectives. C'est seulement grâce à un soutien populaire massif que le rapport de forces avec le pouvoir peut l'obliger à prendre réellement en compte le choix exprimé par la CdC. Pour mobiliser largement les citoyens il faut d'abord qu'ils soient persuadés du bien fondé de la cause à défendre. On ne se bat pas, par exemple, contre une centrale nucléaire sans avoir la conviction qu'il est nécessaire de s'en passer, et cette conviction n'arrive que par un effort d'information/réflexion qui rebute un grand nombre de personnes. Pourtant, ces mêmes personnes devraient faire confiance au groupe de

citoyens indépendants qui a accepté de travailler pour savoir, comprendre et aviser au nom du bien commun. Les CdC n'ont d'avenir qu'avec le soutien de la population et de ses organisations dans un mouvement résolu pour refonder la société par la démocratie. Quant aux puissants, ils se méfient de la CdC car, selon la juriste Marie-Angèle Hermitte « *rien n'est moins jupitérien qu'un citoyen tiré au sort ...* ». ¹⁰

10 Entretien avec Lucile Rabiet in *Analyse critique de la « participation » en France* , mémoire de stage AgroParisTech effectué à Sciences Citoyennes, 2018

